

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1219**22 décembre 2001****SOMMAIRE**

Adastree S.A.H., Luxembourg	58472	Coges European Holding S.A., Luxembourg	58489
Adéquat Immobilier S.A., Luxembourg	58476	Compagnie de Promotion et de Financement Holding S.A., Luxembourg	58492
Adéquat Immobilier S.A., Luxembourg		Compagnie de Promotion et de Financement Holding S.A., Luxembourg	58494
Aquila S.A., Luxembourg	58477	Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	58492
Ardi Immo, Sicav, Luxembourg	58475	Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	58492
Ardi Immo, Sicav, Luxembourg	58475	Compagnie Financière Charlemagne S.A., Luxembourg	58491
Aurocofisi S.A.H., Luxembourg	58478	Constance Holding S.A., Luxembourg	58494
Aztlan Holding S.A., Luxembourg	58481	Constance Holding S.A., Luxembourg	58495
Bacca Trust (Luxembourg) S.A., Bascharage	58478	Consultants Pool Europe S.A.H., Luxembourg	58491
Banque Raiffeisen, Luxembourg	58484	Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	58495
Banque Raiffeisen, Luxembourg	58488	Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	58495
Banton, S.à r.l., Luxembourg	58471	Corail, S.à r.l., Luxembourg	58496
BBB S.A., Luxembourg	58481	Corporation Hôtelière du Sud S.A., Luxembourg	58495
Benalux S.A.	58481	Corrig, S.à r.l., Luxembourg	58496
Bradley Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	58482	Cosmica S.A., Luxembourg	58496
Brevaco Succ. S.A., Schifflange	58484	Dalkia S.A., Luxembourg	58497
Bucher Invest, S.à r.l., Luxembourg	58484	Dartmouth S.A., Luxembourg	58498
C & Z International Holding S.A., Luxembourg	58497	De La Hausière S.A.H., Luxembourg	58498
Capisco S.A.H., Luxembourg	58488	Debden, S.à r.l., Luxembourg	58498
Castillon International S.A., Luxembourg	58483	Desifaldi S.A., Luxembourg	58477
Castillon International S.A., Luxembourg	58483	Dilosa Holding S.A., Luxembourg	58498
Castillon International S.A., Luxembourg	58483	Dual Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	58500
CEFIN (HOLDING), Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg	58491	Dual Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	58499
Celsia Holding S.A., Luxembourg	58489	Duberry Holding S.A., Luxembourg	58500
Celsia Holding S.A., Luxembourg	58489	Durillon S.A., Luxembourg	58501
Celsia Holding S.A., Luxembourg	58489	E.M.R., Equipement Médical Radiologique S.A., Luxembourg	58505
Celsia Holding S.A., Luxembourg	58489	Eco Grill S.A., Fentange	58503
CFT International, S.à r.l., Luxembourg	58491	Eco International S.A., Senningerberg	58505
Clémence Holding S.A., Luxembourg	58490	Elaco Holding S.A., Luxembourg	58502
Clémence Holding S.A., Luxembourg	58490	Elaco Holding S.A., Luxembourg	58502
Clémence Holding S.A., Luxembourg	58490	Elaco Holding S.A., Luxembourg	58502
ClinicalLand S.A., Luxembourg	58488	Elaco Holding S.A., Luxembourg	58502
Co-Ventures S.A., Luxembourg	58501	Elmoda, S.à r.l., Wasserbillig	58504
Co-Ventures S.A., Luxembourg	58501	Elmoda, S.à r.l., Wasserbillig	58504
Co-Ventures S.A., Luxembourg	58501	Embrun Holding S.A., Luxembourg	58503
Co-Ventures S.A., Luxembourg	58502	Engirail, S.à r.l., Luxembourg	58506
Cofimovec S.A., Luxembourg	58490	Epicerie Goli, S.à r.l., Luxembourg	58506

EUROCAP, European Capital Investments (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	58507	Fiat Finance and Trade Ltd S.A., Luxembourg ...	58503
Eurocolor S.A.H., Luxembourg	58496	Financière Mornale S.A., Luxembourg	58507
European Education Experts S.A., Luxembourg ..	58509	Financière Sainte-Marie S.A., Luxembourg	58509
European Investments Associates (E.I.A.) S.A., Luxembourg	58508	Fix Clean Nettoyage, S.à r.l., Mertert	58479
European Investments Associates (E.I.A.) S.A., Luxembourg	58508	FN International S.A.H., Luxembourg	58508
European Overseas Holding Corporation S.A.H., Luxembourg	58500	FN International S.A.H., Luxembourg	58508
European Real Estate Services Company S.A., Luxembourg	58506	Gapifin Holding S.A., Luxembourg	58505
Eurostam S.A., Luxembourg	58509	Geria S.A., Luxembourg	58512
Famifin S.A., Luxembourg	58504	Geria S.A., Luxembourg	58512
FBS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58509	Halbi S.A., Luxembourg	58506
FEM S.A., Luxembourg	58511	Loeba, G.m.b.H., Grevenmacher	58510
Felbrigg, S.à r.l., Luxembourg	58510	(10) Louis 14 S.C.I., Luxembourg	58472
FIM Holding S.A., Luxembourg	58466	Médical Services Constructions S.A., Luxembourg	58511
FIM Holding S.A., Luxembourg	58466	Partinvest S.A.H., Luxembourg	58482
FIM Holding S.A., Luxembourg	58466	Sixt S.A., Luxembourg	58469
		Société Luxembourgeoise de Radiologie, A.s.b.l., Luxembourg	58473
		Voila S.A., Luxembourg	58467

FIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.677.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

FIM HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(42674/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.677.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

FIM HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(42675/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.677.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

FIM HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(42676/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

VOILA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft zu Belvaux, 266, route d'Esch.

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27. Juli 2000,

welche dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr formalisiert zu werden.

2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten durch Herrn Jeannot Mousel, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27 Juli 2000, welche dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr formalisiert zu werden.

Die vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung VOILA S.A. gegründet.**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Aufbewahrung, und die Hervorhebung von Immobilien zu eigenen Zwecken, sowie alle Operationen im administrativen Bereich und im Vermittlungsbereich.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle zivile, finanzielle, immobilare, mobiliare und kommerzielle Tätigkeiten in Bezug auf An- und Verkauf von sämtlichen Gütern, sowie die Beratung, die Entwicklung oder sonstige kommerzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In- und im Ausland.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2002.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann zu jedem Augenblick eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen. Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Falls einer oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat nachgewiesen werden kann, dass der oder die nicht anwesenden Gesellschafter vom Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse, einberufen worden sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2001.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gelasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Schätzung der Grundungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-).

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, vorerwähnt, fünfzig Aktien	50
2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, vorerwähnt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu vierzig Prozent (40%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

a) Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

b) Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

c) Die Gesellschaft CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., mit Sitz zu L-1330 Luxemburg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3.- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Sitz zu L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

Die Generalversammlung bestimmt, dass der Vorsitzende des Verwaltungsrates die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift ohne finanzielle Beschränkung verpflichten kann.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1319 Luxemburg, 147 rue Cents.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningen, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 9CS, fol. 32, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Juni 2001.

P. Bettingen.

(42558/202/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

SIXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicoals Adames.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

2) Madame Joëlle Lietz, employée privée, Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 juin 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIXT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la constitution d'un patrimoine immobilier, sa gestion ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que l'achat de toute valeur mobilière.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Pierre Schill, prénommé, trois cent neuf actions	309
2) Madame Joëlle Lietz, prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

- Madame Denise Vervaeet, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

- Madame Joëlle Lietz, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, 824, Market Street, Suite 720, Wilmington DE 19801.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille deux.

5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 9CS, fol. 54, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

F. Baden.

(42557/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BANTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.204.

Acte constitutif publié à la page 13226 du Mémorial C n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42588/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ADASTREE S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.972.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 261.182,- pour le porter à LUF 7.261.182,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42565/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

10 LOUIS 14, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an deux mille un, le 27 juin.

1) M. Giuseppe Turcarelli, associé, demeurant à 80, Via Corridori, I-20037 Paderno Dugnano (Italie)

2) M. Angelo Turcarelli, associé, demeurant à 206, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

déclarent constituer une société civile immobilière.

Art. 1^{er}. La société est une société civile immobilière particulière. Elle a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 2. La société prend la dénomination de 10 LOUIS 14.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de 30 ans. Elle pourra être prorogée à l'échéance de la durée initiale pour une nouvelle durée à déterminer par la simple volonté des associés. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision des associés pour motifs graves.

Art. 4. Le siège est à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché à l'exclusion de l'étranger et ce par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) Euros chacune. Ces parts sont attribuées comme suit:

1) à M. Giuseppe Turcarelli, préqualifié 95 parts

2) à M. Angelo Turcarelli, préqualifié 5 parts

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre les deux associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Les associés fondateurs ont un droit de préemption pour l'acquisition de parts.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans les répartitions des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports entre eux vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.

Art. 10. La société est administrée par deux administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à une majorité des voix. Une part donne droit à une voix. L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants.

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les administrateurs adressent aux associés.

Art. 12. L'exercice social cadre avec l'année civile.

Art. 13. L'assemblée entend le rapport du ou des administrateurs sur les affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour.

Art. 14. La liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2001 en trois exemplaires.

Signé: G. Turcarelli, A. Turcarelli.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la S.C.I. 10 LOUIS 14 nomment administrateurs à l'unanimité pour une durée illimitée Messieurs Giuseppe Turcarelli et Angelo Turcarelli par la signature desquels la société est valablement engagée.

Le siège de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2001.

Signé: G. Turcarelli, A. Turcarelli.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 7. – Reçu 1.008 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(42560/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RADIOLOGIE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 29, rue de Vianden.

STATUTS

Entre les soussignés:

1) Dr Demoullin Mathias, 56, rue Emile Mayrisch, Esch-sur-Alzette, Radiologue à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

2) Dr Franck Louis, 2, place des Alliés, Differdange-Obercorn, Radiologue à l'Hôpital civil de Differdange.

3) Dr Hoffmann Henri, 46, rue du Parc, Dudelange, Radiologue à l'Hôpital de Dudelange

4) Dr Kioes Camille, Bascharage, Radiologue des Cliniques St. Francois et St. Joseph, Luxembourg

5) Dr Stammel Emile, 29, rue Léon Metz, Esch-sur-Alzette, Radiologue à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

6) Dr Thibeau André, 179, rue de Warken, Ettelbruck, Radiologue à la Clinique St. Louis, Ettelbruck.

7) Dr Wilwers Maurice, 11, côte d'Eich, Luxembourg, Radiologue à la Clinique Ste Elisabeth, Luxembourg,

tous de nationalité luxembourgeoise, et entre tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, et par les statuts suivant:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. L'association prend le nom de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RADIOLOGIE.

Art. 2. Elle a son siège à Luxembourg. Le siège social pourra être déplacé par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour objet:

a) d'oeuvrer en sorte que l'exercice de la radiologie qui comporte l'application diagnostique et thérapeutique des radiations ionisantes, soit sans cesse adapté aux progrès de la science et de Part de guérir, dans l'intérêt supérieur des malades;

b) d'organiser, en collaboration avec des associations à buts similaires, nationales ou internationales la formation et l'information post-universitaires du spécialiste en radiologie, ainsi que sa participation à des travaux d'investigation scientifique;

c) de représenter les radiologues luxembourgeois, tant sur le plan national qu'à l'égard ou à l'intérieur d'organismes internationaux, pour toutes les questions concernant les études universitaires, l'exercice de la radiologie et l'intérêt professionnel des radiologues;

d) de coopérer étroitement, du point de vue du radiologue, avec la Société des Sciences Médicales dans le domaine scientifique, et avec l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes dans le domaine professionnel.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Membres, admissions, exclusion, démission, cotisation

Art. 5. L'association se compose des membres qui doivent être docteurs en médecine et qui doivent être autorisés à pratiquer, en tant que médecin-spécialiste en radiologie, l'art de guérir dans un pays membre de la Communauté Européenne.

Le nombre des membres actifs est illimité mais il ne pourra être inférieur à trois.

Tous les membres ont le droit de vote.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration ou de sa propre initiative, peut décerner des titres honorifiques à des personnes luxembourgeoises ou étrangères s'intéressant spécialement au problème de la radiologie, ou ayant rendu à l'association des services appréciables ou encore qui par leur compétence ou par leur collaboration effective se sont qualifiés pour contribuer à la réalisation de la mission de l'association.

Le conseil d'administration peut admettre, à titre d'observateurs, les docteurs en médecine en voie de spécialisation en radiologie.

Art. 6. Les personnes voulant devenir membres doivent adresser une demande d'admission écrite au conseil d'administration. Elles seront admises comme membres après contrôle des conditions d'admission.

Art. 7. Tout membre peut cesser de faire partie de l'association quand bon lui semble, sur simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd également:

a) par le non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives, un mois après une lettre de rappel par voie recommandée

b) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Elle ne peut être prononcée que pour des actes jetant le discrédit sur l'association ou la profession médicale, sur l'objet social de l'association ou encore pour inobservation grave et réitérée des présents statuts ainsi que des règles déontologiques.

La convocation à l'assemblée générale doit contenir expressément la proposition d'exclusion envisagée.

Préalablement à cette proposition le conseil d'administration doit convoquer le membre en question pour l'entendre en ses explications.

Art. 8. Les cotisations des membres sont fixées annuellement par le conseil d'administration.

Elles ne pourront pas être supérieures à 150,- Euros. Ce montant est adapté aux variations indiciaires telles qu'elles s'appliquent pour les salaires et traitements.

Titre III.- Administration

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins. Tous les administrateurs sont désignés pour deux ans par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres actifs présents, les votes par procuration écrite étant admis. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration répartira les charges.

Art. 10. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige ou que le président ou deux membres du conseil le jugent nécessaire.

Le conseil ne peut délibérer que si la moitié de ses membres sont présents les décisions seront prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 11. Les signatures conjointes de trois administrateurs sont suffisantes pour engager valablement l'association à l'égard de tiers.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale exerce tous les pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts en se conformant aux règles qu'ils prescrivent. Toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration sont de sa compétence.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra une fois par an au cours du 1^{er} trimestre. Le conseil d'administration en fixe la date et le lieu et la convoque.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit sur la convocation du conseil d'administration. Le conseil doit la convoquer sur la demande écrite qui lui est présentée par un cinquième au moins des membres actifs. La demande doit indiquer les points à porter à l'ordre du jour. Les associés sont convoqués au moins huit jours avant la date de l'assemblée ordinaire ou extraordinaire par lettre individuelle.

L'ordre du jour sera joint à toute convocation. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour.

Art. 13. Les assemblées générales sont régulièrement constituées quel que soit le nombre des associés présents ou représentés, et les décisions sont prises, sauf les dérogations prévues par la loi et par les statuts, à la simple majorité des voix des membres actifs présents. Le vote par procuration écrite à un membre actif est admis.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les changements de statut ou sur la modification d'un des objets sociaux qu'en conformité aux dispositions de l'article 8 de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit.

Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées sous forme de procès-verbaux dans un registre spécialement tenu à cet effet. Chaque associé pourra en prendre inspection. Les modifications aux statuts seront publiées conformément à la loi. Seront pareillement publiées les nominations, démissions et révocations d'administrateurs.

Titre V.- Bilan, liquidation

Art. 15. L'exercice social va du premier janvier au trente et un décembre; toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution de l'association et finira le trente et un décembre mil neuf cent soixante-huit. Tous les ans le conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé

et le budget du prochain exercice. L'approbation par l'assemblée générale vaut décharge pour le conseil d'administration.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation se fait par les soins du conseil d'administration en fonction à ce moment. L'actif après acquittement du passif, sera employé à une oeuvre de recherche scientifique ou d'importance sociale dans le domaine de la radiologie.

Art. 17. Toutes les questions qui ne sont pas réglées par les statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et ses modifications ultérieures respectivement par les autres lois et règlements en vigueur.

Art. 18. Le conseil d'administration désignera, au fur et à mesure des besoins, un ou plusieurs délégués chargés de représenter les médecins-spécialistes en radiologie luxembourgeois dans les organismes internationaux tels qu'Union Européenne des médecins-spécialistes, Association Européenne de Radiologie etc.

Luxembourg, le 20 janvier 2001.

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42563/000/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ARDI IMMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42578/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ARDI IMMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.676.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 avril 2001 a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2000.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée a pris note de la démission, en date du 28 avril 2000, de Monsieur Paul-François Gauvin, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe, de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié la cooptation de Monsieur Pierre Schneider en tant que nouvel Administrateur, coopté lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2000.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Xavier Lafont;
- Monsieur Christian Cretin;
- Monsieur Théo Braun;
- Monsieur Pierre Schneider,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de KPMG AUDIT en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

Pour extrait conforme

Pour ARDI IMMO SICAV

BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42579/008/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ADEQUAT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.249.

L'an deux mille un, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADEQUAT IMMOBILIER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.249, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 450 du 19 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 780 du 20 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Yves Federspiel, employé privé, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Conversion du capital avec effet rétroactif au 1/1/2001 de 1.250.000,- LUF=30.986,69 euros
- Augmentation du capital de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR par versement en espèces de 263,31 euros.
- Fixation de la valeur nominale de l'action à 25,- EUR.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Le capital social est ainsi converti de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (263,31 EUR) pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ainsi décidée est souscrite et libérée en espèces par les actionnaires, plus amplement renseignés sur la liste de présence annexée, dans la proportion de leur participation dans la Société.

La preuve du versement de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (263,31 EUR) en libération de l'augmentation de capital a été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Federspiel, T. Dahm, S. Pasti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

F. Baden.

(42566/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ADEQUAT IMMOBILIER, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, R.C. Luxembourg B 59.249.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(42567/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AQUILA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 27 avril 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Monsieur Angelo Boscolo

Administrateur: Maître Christina Pitarello.

Commissaire aux comptes: FIDELIO ASSETS CORP.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président: Monsieur Jean-Luc Jourdan.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42577/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 1999

- Ratification de la nomination de A. Paulissen en tant qu'administrateur.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Certifié sincère et conforme

Signatures

DESIFALDI S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42643/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AUROCOFISI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.844.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 9 mai 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Madame Patrizia Barlozzetti

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan.

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio.

Monsieur Francesco Signorio aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans les rapports avec les banques.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42584/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.948.

L'an deux mille un, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 4 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 215 du 12 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, Clerc de notaire, demeurant à Arlon (B).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Martine Molina, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Roeser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de trois cent quarante-quatre mille euro (344.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euro (375.000,- EUR) représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trente et une actions (31) d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR).

Réalisation de cette réduction par remboursement à l'actionnaire majoritaire d'un montant de trois cent quarante-quatre mille euro (344.000,- EUR) à prendre sur le capital et annulation de trois cent quarante-quatre (344) actions existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement audit actionnaire.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Modification de l'objet social.

4. Révocation de l'administrateur-délégué.

5. Transfert du siège social.

6. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent quarante-quatre mille euro (344.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euro (375.000,- EUR) représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trente et une actions (31) d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de trois cent quarante-quatre mille euro (344.000,- EUR) à prendre sur le capital de la société;

- par annulation de trois cent quarante-quatre (344) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) détenues par la société FINANZ & TEILHABER A.G.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement audit actionnaire, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trente et une actions d'une valeur nominale de mille euro chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et d'abandonner l'activité de domiciliation de sociétés.

Quatrième résolution

D'un commun accord avec Monsieur Frans Van Hoof, demeurant à B-2800 Mechelen, Korenmarkt 3, l'assemblée générale décide de le révoquer de son mandat d'administrateur-délégué, et lui consent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle de Luxembourg, 247, route d'Arlon, à l'adresse suivante:

L-4940 Bascharage, 131, route de Luxembourg,

et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est fixé à Bascharage.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. Merienne, M. Molina, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 9CS, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2001.

P. Bettingen.

(42587/202/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIX CLEAN NETTOYAGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Mertert, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 20.922.

Im Jahre zweitausendeins, den achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft HEGIMA HOLDING S.A., mit Sitz in Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 20.923,

vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates:

Frau Sandra Giannina Calchera, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Messenweg 13b,
hier vertreten durch:

Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Bitburg, am 2. April 2001, welche Vollmacht ne variatur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

2) Frau Sandra Giannina Calchera, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Messenweg 13b,
hier vertreten durch:

Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Bitburg, am 2. April 2001, welche Vollmacht ne variatur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vorbenannten, vertreten wie vorerwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIX CLEAN NETTOYAGE, S.à r.l., mit Sitz zu Mertert, route de Wasserbillig, Centre Commercial Le Relais Mosellan, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 20.922,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 27. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 350 vom 29. November 1983, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph Gloden, am 14. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 191 vom 12. Juni 1990.

Die Vorbenannten, vertreten wie vorerwähnt, stellen fest dass nach dem Todesfall des Herrn Herbert Thomas, zeit-
lebens Kaufmann, wohnhaft in Bitburg, seine zehn (10) Anteile in der Gesellschaft FIX CLEAN NETTOYAGE, S.à r.l.,
seiner überlebenden Ehegattin Frau Sandra Calchera, vorbenannt, nach Erbe anfallen sind.

In ihrer Eigenschaft, haben sich die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen General-
versammlung zusammenge funden und folgenden Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter erklären dass die Neuaufteilung der Geschäftsanteile nunmehr wie folgt ist:

1.- Die Gesellschaft HEGIMA HOLDING S.A.	490 Anteile
2.- Frau Sandra Calchera	10 Anteile
Total: fünfhundert Anteile	500 Anteile

Die Gesellschafter geben ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Anteilneuaufteilung.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Anteilneuaufteilung beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs der Satzung wie folgt
abzändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) und ist in fünfhundert (500)
Anteile von je tausend Franken (LUF 1.000,-), eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Die Gesellschaft HEGIMA HOLDING S.A., vierhundertneunzig Anteile	490 Anteile
2.- Frau Sandra Calchera, zehn Anteile	10 Anteile
Total: fünfhundert Anteile	500 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft Frau Sandra Giannina Calchera, ohne be-
sonderen Stand, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Lessingerstrasse 04.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

Sie kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder
zur Last gelegt werden, werden auf dreissigtausend Franken (LUF 30.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde
unterschrieben.

Gezeichnet: C. Fondeur, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 129S, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juli 2001.

P. Bettingen.

(42684/202/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AZTLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 11 juin 2001

1) En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 1.500.000.000,- en EUR 774.685,35, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2) L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 750 actions de la société et la modification des 750 actions de la Société en 750 actions sans valeur nominale.

3) L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à sept cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq virgule trente-cinq Euro (EUR 774.685,35), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

AZTLAN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42586/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.777.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 juillet 2000

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa
- Madame Céline Stein.

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Slendzak

Administrateur

(42591/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BENALUX S.A., Société Anonyme.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2001 à 19.30 heures

Monsieur Naniot, président et administrateur-délégué préside l'assemblée.

Il constate que l'intégralité des parts sont présentes.

Il passe à l'ordre du jour:

- 1°) Lecture du rapport du conseil d'administration
- 2°) Présentation des comptes de 2000, se clôturant par une perte de 143.214 LUF.
- 3°) Décharge aux administrateurs.
- 4°) Démission des administrateurs en fonction: J. Naniot, R. Bevc, Ch. Troifontaine.
- 5°) Nomination des nouveaux administrateurs:

Monsieur Vendrame Rudi, rue du Pont 10, 4101 Seraing

Monsieur Geusens Jacques, rue des Fanfares 33, 4101 Seraing

Madame Piret Liliane, voisinage, richarg 30/6 4400 Flemalle.

* Chacun de ces administrateurs peut agir seul pour tous actes de gestion courante et notamment signer seul sur les comptes ou représenter la société à concurrence de 30.000 LUF.

6°) Démission du Commissaire aux comptes BRIFEX S.A. et nomination de C.A.S. sprl, représenté par Monsieur Swinnen Jacques, rue St. Léonard 4000 Liège, comme commissaire aux comptes à partir de ce jour.

Tous ces points sont votés à l'unanimité plus aucune question n'étant posée, Monsieur Geusens, lève la séance à 20.30 heures.

BRIFEX S.A. / J. Naniot / R. Bevc / Ch. Troifontaine / R. Vendrame / J. Geusens / L. Piret / C.A.S. sprl

Enregistré à Wiltz, le 27 avril 2001, vol. 172, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(42593/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BRADLEY INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 537,- pour le porter à LUF 1.250.537,- par incorporation de la réserve légale à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42597/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**PARTINVEST, Société Anonyme Holding,
(anc. BLOOMFIELD HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.189.

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BLOOMFIELD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.189, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 407 du 7 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 12 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 321 du 2 mai 2001.

L'Assemblée est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Monsieur Didier Brisbois, Fondé de pouvoir, demeurant à (B) Mussy-la-Ville,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de BLOOMFIELD HOLDING S.A. en PARTINVEST et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de BLOOMFIELD HOLDING S.A. en PARTINVEST et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de PARTINVEST.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Brisbois, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 9CS, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

F. Baden.

(42595/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.523.

—

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42606/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.523.

—

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42604/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.523.

—

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42605/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BREVACO SUCC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3801 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 27.026.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Signature

Mandataire

(42598/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BUCHER INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.425.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.622.

Acte constitutif publié à la page 6757 du Mémorial C n° 141 du 4 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42599/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative,
(anc. CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.128.

L'an deux mille un, le quatorze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN, avec siège social à Luxembourg.

La société se compose au 31 décembre 2000 des associés suivants:

- 1.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BASCHARAGE-CLEMENCY
- 2.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BECH/KLEINMACHER-SCHWEBSANGE-WELLENSTEIN
- 3.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BECKERICH
- 4.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BERTRANGE-LEUDELANGE
- 5.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BETTBORN-GROSBOWS-WAHL
- 6.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BIGONVILLE-PERLE
- 7.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BINSFELD
- 8.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BOUS
- 9.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN BURMERANGE
- 10.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN CANACH-GREIVELDANGE-LENNINGEN
- 11.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN DIEKIRCH
- 12.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN FEULEN
- 13.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN GOSTINGEN-FLAXWEILER
- 14.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN GREVENMACHER-BERBOURG-BIWER-MACHTUM
- 15.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHEID-KOERICH-STEINFORT
- 16.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOFFELT
- 17.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOSTERT/LUXEMBOURG
- 18.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN JUNGLINSTER
- 19.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN KAYL
- 20.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN KEHLEN
- 21.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN MAMER
- 22.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN MERSCH
- 23.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN MERTERT-WASSERBILLIG
- 24.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT
- 25.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL
- 26.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN RECKANGE/MESS
- 27.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN REMERSCHEN
- 28.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL
- 29.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN SAEUL
- 30.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN SOLEUVRE-MONDERCANGE
- 31.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN STEINSEL

- 32.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN USELDANGE-BISSEN
- 33.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN WEISWAMPACH
- 34.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN WILTZ
- 35.- CAISSE RURALE RAIFFEISEN WORMELDANGE-EHNEN-AHN-NIEDERDONVEN
- 36.- CAVES COOPERATIVES GREIVELDANGE
- 37.- CAVES COOPERATIVES GREVENMACHER
- 38.- CAVES COOPERATIVES DU SUD DE LA MOSELLE REMERSCHEN
- 39.- CAVES COOPERATIVES STADTBREDIMUS
- 40.- CAVES COOPERATIVES BECH/KLEINMACHER-WELLENSTEIN
- 41.- CAVES COOPERATIVES DES VIGNERONS WORMELDANGE
- 42.- CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE
- 43.- FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE
- 44.- FEDERATION DES ASSOCIATIONS VITICOLES
- 45.- FEDERATION DES HERDBOOKS
- 46.- SILOCENTRALE, S.à r.l., Luxembourg
- 47.- VINSMOSELLE, STADTBREDIMUS
- 48.- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PLANTS DE POMMES DE TERRE
- 49.- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES
- 50.- SYNDICAT DE VENTE DE BETAAIL GRAS
- 51.- CENTRALMARKETING, S.à r.l., Luxembourg
- 52.- CENTRALFOOD, S.à r.l., Luxembourg
- 53.- DELPA SOC.COOP., Luxembourg
- 54.- CEPAL S.A.
- 55.- AGRICONSULT, Luxembourg
- 56.- ESKIMO-EUROP, S.à r.l., Luxembourg
- 57.- LUXLAIT-PRODUITS, Luxembourg
- 58.- CENTRALE PAYSANNE SERVICES, Luxembourg
- 59.- LUXLAIT, ASSOCIATION AGRICOLE, Luxembourg
- 60.- FEDERATION HORTICOLE LUXEMBOURGEOISE, A.s.b.l., Strassen
- 61.- VERBAND DER LUXEMBURGISCHEN MASCHINEN & BETRIEBSHILFSRINGE, A.s.b.l.
- 62.- Düsseldorf-Kohnen Nelly, Luxembourg
- 63.- Berns Mathias, Keispelt
- 64.- Hammerel Alphonse, Luxembourg
- 65.- Wester René, Fennange
- 66.- Kuffer Eugène, Luxembourg
- 67.- Theis Guillaume, Luxembourg
- 68.- Neyens Jeanne, Luxembourg
- 69.- Klein François, Hellange
- 70.- Diederich Ernest, Ell
- 71.- Goerens Charles, Schieren

Les associés présents ou représentés sont plus amplement désignés sur la liste de présence, laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La société a été constituée par acte sous seing privé du 9 février 1926, et dont les statuts ont été modifiés par la suite et publiés au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 53 du 3 octobre 1928.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 1946, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 44 du 3 octobre 1946, elle adopte le régime d'une association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1982, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 52 du 28 février 1983, elle adopta le régime d'une société coopérative conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les statuts furent modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1985, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 192 du 3 juillet 1985.

Les statuts ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1987, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 167 du 4 juin 1987, respectivement numéro 186 du 29 juin 1987.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 15 octobre 1999, numéro 767.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Lauterbour, directeur honoraire de l'Administration des Contributions, demeurant à Alzingen.

Monsieur le Président désigne comme scrutateurs:

- 1.- Monsieur Edouard Buck, employé privé BANQUE RAIFFEISEN, demeurant à Luxembourg,
 - 2.- Monsieur Nic Wilwerding, employé privé CAISSE RURALE NIEDERANVEN-SYRDALL, demeurant à Senningen.
- et comme secrétaire

Monsieur Armand Weis, directeur, demeurant à Contern.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la convocation de la présente assemblée ordinaire a eu lieu moyennant une convocation écrite, adressée par lettre à tous les membres avec indication de l'ordre du jour.

II.- L'assemblée constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer conformément aux articles 34, 35 et 38 des statuts (52 sur 71 membres sont présents ou représentés).

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 9, 18, 26, 29, 39, 43, 47 et 48 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante par main levée, personne n'ayant demandé un vote secret:

Résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 9, 18, 26, 29, 39, 43, 47 et 48 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est constituée en société coopérative et prend la dénomination BANQUE RAIFFEISEN.»

»**Art. 2.** Son siège social est établi à Luxembourg; il peut être transféré en tout endroit à l'intérieur du territoire du Grand-Duché par décision de son conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.»

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier dont les principales opérations consistent à:

- faire pour elle-même ou pour compte de tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toute opération financière, de banque ou autre;

- recevoir des fonds en dépôt, à vue ou à terme, en compte courant ou autrement et de conserver en dépôt des valeurs quelconques:

- consentir des prêts et des crédits;

- constituer des succursales et participer à toute entreprise financière, industrielle et commerciale;

- gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires;

- assister les caisses d'épargne et de crédit affiliées visées à l'article 8 lit 1 des statuts par la mise en oeuvre de services d'administration, de formation, de promotion et de contrôle de la gestion;

- effectuer toute opération connexe se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des buts indiqués ci-dessous.»

«**Art. 7.** Sans préjudice des dispositions de l'article 12 de la loi relative au secteur financier, les associés sont tenus des engagements de la société divisément et seulement jusqu'au montant de dix mille francs pour leur part sociale souscrite.»

«**Art. 8.** Sont associés:

1.- les caisses d'épargne et de crédit, organisées sous la forme de sociétés coopératives ou d'associations agricoles affiliées au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier, désignées dans les présents statuts comme les «caisses d'épargne et de crédit affiliées»:

2.- les autres personnes morales et physiques étant membres de la Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises à la date de l'adoption des présents statuts au 30 décembre 1982.»

«**Art. 9.** Les statuts des caisses d'épargne et de crédit affiliées et leurs modifications ultérieures devront obligatoirement être soumis à la société aux fins d'agrégation.

Ces statuts doivent contenir les dispositions nécessaires pour permettre à la société d'exercer conformément à l'article 12(3) de la loi relative au secteur financier, un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la caisse d'épargne et de crédit affiliée. Ils doivent prévoir en outre conformément à l'article 12(3) de la même loi que la direction de la société est habilitée à donner des instructions à la direction de la caisse d'épargne et de crédit affiliée.

Les engagements de la société et de ses caisses d'épargne et de crédit affiliées sont solidaires conformément à l'article 12(2) de la loi relative au secteur financier.

La qualité d'affilié se perd:

- si l'associé ne se soumet pas au contrôle administratif, technique et financier de la société consigné dans un règlement d'ordre intérieur;

- s'il ne se conforme pas aux instructions de la société;

- s'il ne respecte pas ses dispositions statutaires ou celles de la société;

- s'il ne soumet pas ses statuts selon ce qui précède ou si l'agrégation de ses statuts est refusée ou retirée.

La perte de la qualité d'affilié est prononcée par le conseil d'administration de la société sur proposition ou consultation de la direction de la société et après information donnée à l'autorité de surveillance, 30 jours avant une telle prise de décision.

La décision du conseil d'administration prononçant la perte de la qualité d'affilié et comportant cessation de la solidarité prévue à l'article 12(2) de la loi relative au secteur financier sera publiée dans deux quotidiens paraissant au Grand-Duché et prendra effet le lendemain de cette publication.»

«**Art. 18.** Chaque associé a le devoir:

- de contribuer à la réalisation des buts et objets de la société tels qu'ils ont été définis aux articles 3 et 4 ci-dessus;

- de favoriser les intérêts de la société;

- de souscrire et de libérer une part sociale conformément à l'article 5 des présents statuts;
- de répondre des obligations de la société jusqu'au montant de dix fois sa part sociale souscrite;
- d'observer les dispositions légales et statutaires;
- de respecter les décisions de l'assemblée générale;
- de traiter la majeure partie des opérations financières par l'intermédiaire de la société.

Les caisses d'épargne et de crédit affiliées devront en outre:

- observer les règlements intérieurs, instructions, injonctions et décisions pris par les organes compétents de la société;
- se soumettre aux mesures de contrôle prises par la société en conformité avec la loi relative au secteur financier, les statuts et les décisions de l'assemblée générale.»

«**Art. 26.** Le Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale comme suit:

- cinq membres sont élus sur la liste des candidats proposés par les coopératives, associations, sociétés, organismes et groupements professionnels, économiques et sociaux de l'agriculture et de la viticulture, associés de la société autres que les Caisses d'épargne et de crédit, chacun de ces coopératives, associations, sociétés, organismes et groupements est en droit de proposer un candidat. L'élection de ces cinq membres se fait par ces seuls associés à la majorité des voix de ces associés valablement émise quel que soit le nombre de ces associés présents ou représentés;

- cinq membres sont élus sur la liste des candidats proposés par les Caisses d'épargne et de crédit affiliées à la société, chacune de ces Caisses d'épargne et de crédit affiliées est en droit de proposer un candidat. Les candidats proposés par les Caisses d'épargne et de crédit affiliées devront être membres du Conseil d'Administration de ces Caisses d'épargne et de crédit affiliées. L'élection de ces cinq membres se fait par ces seuls associés à la majorité des voix de ces associés valablement émise quel que soit le nombre de ces associés présents ou représentés;

- les administrateurs ainsi élus par l'assemblée générale cooptent un onzième membre pour lequel la limite d'âge de l'article 22 des présents statuts ne sera pas d'application. Le Conseil d'Administration ainsi complété élit parmi ses membres pour chaque période de quatre ans un Président, un premier Vice-Président et un second Vice-Président.

Nul ne peut être simultanément administrateur et occuper une fonction rémunérée pour compte d'un associé, sauf pour les associés n'ayant pas le statut d'association ou de coopérative.»

«**Art. 29.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion seront délégués par le conseil d'administration à des directeurs qui, sous l'autorité du conseil d'administration et dans le cadre de leur mandat respectif, dirigent les affaires de la société.

Ces directeurs doivent posséder l'honorabilité professionnelle nécessaire et l'expérience adéquate pour l'exercice de leur fonction.

Les directeurs visés aux alinéas qui précèdent constituent la direction.

Le conseil d'administration pourra en outre nommer des fondés de pouvoir, gérants et autres agents.

Le conseil d'administration fixe les attributions et appointements de ces directeurs, fondés de pouvoir, gérants et agents.

Le conseil d'administration peut donner tous autres pouvoirs ou mandats généraux et spéciaux.»

«**Art. 39.** Si des élections doivent avoir lieu au cours d'une assemblée générale, l'appel des candidatures se fait sur la convocation de l'assemblée générale indiquant le nombre de sièges à pourvoir sur chacune des listes prévues par l'article 26 des présents statuts ainsi que les noms des administrateurs sortants.

Les candidatures à l'élection d'administrateur doivent être déposées par déclaration écrite et contre accusé de réception au siège de la société huit jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale; elles doivent en outre être accompagnées d'une délibération du conseil d'administration ou du comité, dûment certifiée par le président ou deux membres de ces organes, sauf pour les associés n'ayant pas le statut d'association, de coopérative, de caisse d'épargne et de crédit.

Les candidatures doivent mentionner l'état civil, la date de naissance, la profession et le domicile du candidat; ce dernier devra remplir les conditions d'honorabilité professionnelle prévue par la loi relative au secteur financier.

Sont déclarés élus à l'issue du scrutin, dans la limite des sièges à pourvoir et dans le respect de la pondération prévue à l'article 26, les candidats ayant présenté leur candidature en vertu du présent article et ayant obtenu sur chaque liste le plus de voix. Lorsqu'il est nécessaire de départager les candidats ayant obtenu le même nombre de voix, le candidat le plus âgé est réputé élu.»

«**Art. 43.** Une assemblée générale extraordinaire qui a à délibérer sur les modifications des statuts n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée de deux tiers des associés et que l'ordre du jour contient le texte de la modification proposée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires à quinze jours d'intervalle au moins. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée générale.

La seconde assemblée délibère valablement quelque soit le nombre des associés présents.

Dans les assemblées générales visées au présent article, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des associés présents ou représentés et être en outre approuvées par les deux tiers des associés présents ou représentés visés à l'article 8 sub. 1 des présents statuts.»

«**Art. 47.** La dissolution de la société est décidée par l'assemblée générale statuant conformément à l'article 43 des statuts. Toutefois, sauf le cas de fusion par absorption dans une autre société ou de scission, elle ne peut être décidée aussi longtemps que sept associés s'y opposent.

En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation est faite par les administrateurs en exercice ou par un ou plusieurs liquidateurs élus par l'assemblée générale.

En cas de liquidation de la société l'actif net, après apurement des charges sociales, sera distribué pour moitié aux associés visés à l'article 8 sub 1 des présents statuts et pour moitié aux autres associés, et dans chacune de ces catégories d'associés, au prorata de leurs parts sociales.»

«**Art. 48.** La société veille au bon fonctionnement de chaque caisse d'épargne et de crédit affiliée dans l'intérêt tant des associés et des déposants d'un tel associé affilié que de l'ensemble des caisses d'épargne et de crédit affiliées.

A ce titre, toutes les caisses d'épargne et de crédit affiliées sont tenues de se soumettre aux mesures de révision et de contrôle à exercer par la société, en application des dispositions de l'article 12(3) de la loi relative au secteur financier.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Mersch, dans la salle de l'AGROCENTER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lauterbour, E. Buck, N. Wilwerding, A. Weis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2001, vol. 418, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2001.

E. Schroeder.

(42601/228/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2001.

E. Schroeder.

(42602/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CAPISCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.827.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CAPISCO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42603/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ClinicalLAND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 81.735.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme ClinicalLAND, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée, a été conclue en date du 16 avril 2001 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42617/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.621.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001. Signature.
(42607/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.621.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001. Signature.
(42608/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.621.

Le bilan de la liquidation au 28 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001. Signature.
(42609/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001. Signature.
(42610/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 68.983.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2001

1) L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Pedro Mendes et Madame Margrith Giovanoli de leurs fonctions d'administrateurs.

2) L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Heinz Vogel, demeurant à Einsiedeln (Suisse);
- Monsieur Josef Troxler, demeurant à Gattikon (Suisse).

Les nouveaux administrateurs sont nommés en remplacement des deux administrateurs démissionnaires dont ils termineront le mandat.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42619/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.859.

Le bilan au 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42613/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.859.

Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42614/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.859.

Le bilan au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42615/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.859.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CLEMENCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42616/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COFIMOVEC, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.469.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 9 mai 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateurs	Monsieur Jean-Luc Jourdan Maître René Faltz Maître Christian Charles Lauer
Commissaire aux comptes	FIDELIO ASSETS CORP.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42618/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CEFIN (HOLDING), CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.868.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42611/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CFT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 78.891.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

(42612/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 37.548.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

E. Schlessler.

(42622/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CONSULTANTS POOL EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.139.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CONSULTANTS POOL EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42627/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 554, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour *COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(42620/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.214.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour *COMPAGNIE DU RUBICON S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42621/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.570.

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Constant Knapper, alors de résidence à Remich, le 14 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 137 du 27 septembre 1971, modifiés suivant actes du même notaire du 21 mars 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 87 du 22 mai 1973 et du 24 mai 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, page 638 et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.570.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Mercier, employé de banque, demeurant à F-Metz, qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosita Schommer, employée de Banque, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Qu'une première assemblée, ayant eu le même ordre du jour que celle-ci, avait été convoquée pour le 11 mai 2001, mais qu'elle n'avait pu statuer sur l'ordre du jour, sur lequel il ne pouvait être délibéré que si au moins la moitié du capital social étant représentée et que tel n'avait pas été le cas, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal reçu par le notaire instrumentant en date du même 11 mai 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il avait été décidé de convoquer une nouvelle assemblée pour délibérer sur le même ordre du jour.

II. Que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par des publications faites au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 2001, numéro 361 et du 1^{er} juin 2001, numéro 406 ainsi qu'aux journaux «Luxemburger Wort» et «Lëtzebuurger Journal» aux dates précitées.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille quatre cent trente (1.430) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. Que la présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital représenté, mais que les résolutions, pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

VI. Que la présente assemblée, comme celle convoquée pour le 11 mai 2001 a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de la durée de la société.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Modification de l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

5. Modification de l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** Le Conseil d'Administration peut désigner son Président, en cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.»

6. Annulation de l'article 20 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

7. Annulation du paragraphe 2 de l'article 24 des statuts.

8. Annulation du texte actuel de l'article 26 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

«**Art. 26.** Toute action de capital et toute part de fondateur donne droit à une voix.»

9. Renumerotation des articles 21 à 33.

10. Divers.

VII. Qu'après avoir constaté qu'elle est valablement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme holding sous la dénomination sociale de COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

La société ayant été constituée pour une durée de trente ans (30) à partir du jour de la constitution, l'assemblée décide de conférer à la société désormais une durée illimitée.

Troisième résolution

A la suite de cette modification, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Le Conseil d'Administration peut désigner son Président, en cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'abroger l'article 20 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Septième résolution

L'assemblée décide d'abroger le paragraphe 2 de l'article 24 des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 26.** Toute action de capital et toute part de fondateur donne droit à une voix.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles 21 à 33 qui deviennent les articles 20 à 32.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Mercier, C. Day-Royemans, R. Schommer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2001, vol. 464, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42623/221/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.570.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42624/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CONSTANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.522.

Minutes of the Annual General Meeting of the shareholders held on 25 May 2001 at 10.00 a.m. at the registered office of the company

The meeting was chaired by Mr J. Bonnier who appointed Mr P. Robat as ballot-judge and Mrs I. Rosseneu as secretary to the meeting.

The Chairman stated that it appeared from the attendance list presented to the meeting, that 83,000 (eighty-three thousand) shares, representing the entire share capital of the company were represented at the meeting and that hence evidence of formal convening notices could be disregarded, whereupon the Chairman declared the meeting duly constituted and able to validly deliberate the items on the agenda.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor
2. Approval of the balance sheet, and profit and loss statement and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge of responsibility to the Directors and Statutory Auditor in respect of the past financial year
4. Approval of the conversion effective as from May 25, 2001 of the capital of the Company into Euro.
5. Cancellation of the par value of the shares effective May 25, 2001.
6. Modification of article 5 of the articles of incorporation.

Upon motion duly made and seconded, it was unanimously resolved

1. Reports of the Directors and of the Statutory Auditor

The reports of the Directors and of the Statutory Auditor are presented by the chairman.

2. Approval of the balance sheet, profit and loss account and allocation of the results as at December 31st, 2000.

The shareholders approved unanimously the balance sheet and profit and loss account as at December 31st, 2000. In accordance with the articles of association the shareholders of CONSTANCE HOLDING S.A. decided unanimously to carry forward the net profit of NLG 1,763,781.00 and to allocate NLG 265,876.40 to the legal reserve.

3. Discharge of the responsibility to the Directors and Statutory Auditor

The shareholders grant unanimously full and total discharge to the Directors and Statutory Auditor for the year 2000 and thank the Directors and the Statutory Auditor for their contributions to the company.

4. Approval of the conversion effective as from May 25, 2001 of the capital of the Company into Euro.

The shareholders propose to convert the capital of the Company of eighty-three million Dutch Guilders (NLG 83,000,000.-) represented by eighty-three thousand (83,000) shares of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000.-) each into EUR and in conjunction herewith to increase the resulting amount of EUR thirty-seven million six hundred sixty-three thousand seven hundred fifty-seven point ninety-four (EUR 37,663,757.94) by EUR zero point zero six (EUR 0.06) bringing the corporate capital to EUR thirty-seven million six hundred sixty-three thousand seven hundred fifty-eight (EUR 37,663,758.-) by transferring said amount from the legal reserve forward to the paid-up capital.

5. Cancellation of the par value of the shares effective May 25, 2001.

The shareholders resolve to cancel the par value of the shares effective May 25, 2001.

6. Replacement of article 5 of the articles of incorporation.

The shareholders resolve to adapt article 5 of the articles of incorporation pursuant to item 4 above as follows: «The corporate capital is set at EUR thirty-seven million six hundred sixty-three thousand seven hundred fifty-eight (EUR 37,663,758.-) consisting of eighty-three thousand shares (83,000) with no par value, all fully paid.»

As no other business matters were tabled, the chairman adjourned the meeting at 10.30 a.m.

J. Bonnier / P. Robat / I. Rosseneu
Chairman / Ballot - Judge / Secretary

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2001, vol. 127, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(42625/228/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CONSTANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2001.

E. Schroeder.

(42626/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42628/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42629/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CORPORATION HOTELIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 37.891.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 28 février 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Rochas et André Pidoux ainsi que de Mademoiselle Christiane Maret.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42631/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CORAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 3, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 58.380.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de CORAIL, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(42630/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CORRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.563.

Acte constitutif publié à la page 16618 du Mémorial C n° 347 du 3 juillet 1997.

Le bilan pour la période du 6 avril 1998 au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42632/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COSMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.968.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

COSMICA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(42633/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROCOLOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 50.985,- pour le porter à LUF 6.050.985,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42660/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

C & Z INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 169.950,- pour le porter à BEF 20.169.950,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener, Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42638/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 17 mai 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Lageirse Richard
- Monsieur Laurent Gérard
- Monsieur Sallets Guy
- Monsieur Sieradzki Jean

et le mandat de réviseur d'entreprises:

- SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2000

Résultat de l'exercice	785.296,54
Résultat reporté	22.016,32
Résultat à affecter	<u>807.312,86</u>
Report à nouveau	64.512,86
Dotation à la réserve indisponible	236.000,00
Distribution de dividendes	506.800,00
Résultat affecté	<u>807.312,86</u>

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour signature
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Réviseurs d'entreprises

(42639/636/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DARTMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 71.799.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,
et la société anonyme de droit luxembourgeois DARTMOUTH S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,
il a été conclu en date du 30 avril 2001 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

Signature

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42640/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DEBDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.205.

Acte constitutif publié à la page 13237 du Mémorial C n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42641/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DILOSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.067.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

(42644/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DE LA HAUSSIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.476.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg le 20 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Maurice Houssa

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42642/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DUAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 82.158.

Im Jahre zweitausendundeins, am fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DUAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 82.158 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft DUAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., wurde gegründet gemäss Urkunde vom 29. Mai 2001, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil C.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Carine Bittler, Direktor, wohnhaft zu Bertrange, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Nathalie Triole, Privatbeamtin, wohnhaft zu F-Elzange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Yves Schmit, Direktor, wohnhaft zu Strassen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand und den Notar gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den Notar ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von neunundvierzigtausend Euro (49.000,- EUR) um es von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf achtzigtausend Euro (80.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von vierhundertneunzig (490) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

2) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3) Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 1 der Satzung.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von neunundvierzigtausend Euro (49.000,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf achtzigtausend Euro (80.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von vierhundertneunzig (490) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die vierhundertneunzig (490) neuen Aktien wurden durch die beiden Aktionäre im Verhältnis ihrer bisherigen Beteiligung an der Gesellschaft gezeichnet wie folgt:

245 Aktien durch PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., Gesellschaft gegründet unter Panamesischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Panama (Panamesische Republik), und

245 Aktien durch WIMMER OVERSEAS CORP., Gesellschaft gegründet unter Panamesischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Panama (Panamesische Republik),

beide hier vertreten durch Herrn Yves Schmit, Direktor, wohnhaft zu Strassen, handelnd gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 28. Mai 1996 in Panama und durch Frau Carine Bittler, Direktor, wohnhaft zu Bertrange, handelnd gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 15. Dezember 1997 in Panama,

welche Vollmachten von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt werden um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vierhundertneunzig (490) neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von neunundvierzigtausend Euro (49.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 3 Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,- EUR), eingeteilt in achthundert (800) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (100,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Schätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf LUF 1.976.655,-.

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 50.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bittler, N. Triolé, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juin 2001, vol. 464, fol. 76, case 3. – Reçu 19.767 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42645/221/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DUAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.158.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42646/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DUBERRY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.410.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 10.738,- pour le porter à BEF 25.010.738,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42647/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 9.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42665/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 juin 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42648/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.838.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

(42634/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.838.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

(42635/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.838.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

(42636/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 janvier 2000

- Réélection de H. Moors, J.-M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Certifié sincère et conforme

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42637/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.996.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour ELACO HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(42651/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour ELACO HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(42652/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.996.

—
Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour ELACO HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(42653/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ECO GRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 64.573.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, volume 130S, Folio 13, Case 8, que la société anonyme ECO GRILL S.A. ayant son siège social à Fentange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.573, constituée suivant acte reçu en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 11 août 1998 et dont les statuts n'ont subi aucune modification par la suite; au capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme ECO GRILL S.A. prédésignée.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001. M. Thyès-Walch.
(42649/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 346.157,- pour le porter à LUF 17.346.157,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 430.000,- (quatre cent trente mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à quatre cent trente mille Euros (EUR 430.000,-), représenté par dix-sept mille (17.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42656/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIAT FINANCE AND TRADE LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.500.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée décide d'élire Madame Cristina De Berardinis, demeurant Berkeley Square House, Berkeley Square, GB-London W1X 6AL London (GB) comme membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Luigi Guibitosi, administrateur, demeurant 250 Via Nizza, I-10126 Turin (I).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42673/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ELMODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.771.

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gaston Gardumi, commerçant, demeurant à L-5444 Schengen, 12, rue de la Montagne.

Lequel comparant est le seul et unique associé et gérant de la société à responsabilité limitée ELMODA, S.à r.l.

Lequel comparant a déclaré que la société à responsabilité limitée ELMODA, S.à r.l., ayant son siège social à Wasserbillig, a été constituée initialement sous la dénomination FOTAVINO, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1^{er} mars 1999, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, numéro 378 du 26 mai 1999 et a un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le comparant déclare prendre la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la société et confère à l'article 2 paragraphe 1^{er} des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente de vêtements pour hommes et femmes, d'articles et d'accessoires en cuir, de chapeaux, de bijoux, ainsi que d'articles de photographes avec accessoires.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Gardumi, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juin 2001, vol. 464, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42654/221/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ELMODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.771.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2001.

A. Lentz.

(42655/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FAMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.620.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 5 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Vittorio Di Paola;
- Madame Filomena Specchio.

ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42668/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 47.166.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juin 2001, enregistré à Mersch, le 25 juin 2001 au volume 418, folio 42, case 7,

que la société anonyme, ECO INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff a été constituée par acte notarié en date du 16 mars 1994 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 277 du 21 juillet 1994,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaître parfaitement la situation financière de cette dernière,

qui décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

Pour extrait délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2001.

E. Schroeder.

(42650/228/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

E.M.R., EQUIPEMENT MEDICAL RADIOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 346.860,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

(42657/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire (sous seing privé) du 18 juin 2001

1. Décision en vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, décide de changer le capital social de la société de LUF 50.000.000,- en EUR 1.239.467,62, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. Suppression de toute référence à la valeur nominale des 50.000 actions de la société et modification des 50.000 actions de la Société en 50.000 actions sans valeur nominale.

3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 532,38 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 1.239.467,62 à celui de EUR 1.240.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, de sorte que le nombre d'actions reste à 50.000, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 24,80,-.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

GAPIFIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42689/545/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ENGIRAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.480.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

ENGIRAIL, S.à r.l.

Signature

Gérant

(42658/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EPICERIE GOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 65.253.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 28 juin 2001, vol. 137, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

(42659/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROPEAN REAL ESTATE SERVICES COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.784.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

EUROPEAN REAL ESTATE SERVICES COMPANY

Signatures

Administrateurs

(42666/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 juin 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42702/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROCAP, EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 1.635.072,- pour le porter à LUF 51.635.072,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à (un million deux cent quatre-vingt mille euros) (EUR 1.280.000,-) représenté par cinquante mille (50.000,-) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener, Administrateurs de du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42661/531/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 84.975,- pour le porter à LUF 10.084.975,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} décembre 2000. L'Assemblée décide également de convertir le capital autorisé de 50.000.000,- francs luxembourgeois en 1.240.000,- euros.

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence:

l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

l'article 5 alinéa 4 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 4.** Le capital social de la société pourra être porté à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42678/531/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 554, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42663/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.165.

Lors de l'Assemblée générale statutaire du 26 juin 2001, Monsieur Pol François Lambert, administrateur de sociétés, 29A, avenue d'Hougoumont, B-1180 Bruxelles, a été nommé aux fonctions d'administrateur.

Ce qui porte le nombre d'administrateurs de cinq à six.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42664/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.380.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juin 2001 Monsieur Guido Stärkle, B-1342 Limelette, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Robert Karlshausen, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour FN INTERNATIONAL

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42686/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.380.

Une déclaration concernant la non-application des dispositions de la section XIII de la loi du 4 mai 1984 relatives au contenu, au contrôle ainsi qu'à la publication des comptes annuels des sociétés luxembourgeoises enregistrée à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour FN INTERNATIONAL

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42687/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROPEAN EDUCATION EXPERTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 75.117.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 5 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de
Messieurs Patrick Rochas, Maurice Houssa et Philippe Slendzak.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42662/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROSTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EUROSTAM S.A.

Société Anonyme

Signatures

(42667/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.772.

Acte constitutif publié dans le mémorial C n° 67 du 20 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42669/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.229.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

(42679/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

FELBRIGG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.567.

Acte constitutif publié à la page 16629 du Mémorial C n° 347 du 3 juillet 1997.

Le bilan pour la période au 6 avril 1998, au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42670/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LOEBA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.

H. R. Luxemburg B 28.875.

Im Jahre zweitausendeins, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Gerhard Loesken, Reeder, wohnhaft in L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden, hier vertreten durch seine Ehefrau Dame Ehrengard Bigge, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Mertert, am 9. Juni 2001, welche nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

2.- Dame Ehrengard Bigge, Reeder, wohnhaft in L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden.

Vorgenannte Kompargenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LOEBA, G.m.b.H., mit Sitz in L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 28.875,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Georges D'Huart, mit Amtswohnsitz in Petingen, am 8. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 319 vom 3. Dezember 1988 und deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Georges D'Huart am 20. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 196 vom 26. April 1991, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit damaligem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 15. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, sowie auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C von 1998, Seite 29.516 sowie ein letztes Mal abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 23. November 2000, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden nach L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden nach L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel zwei abzuändern wie folgt:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bigge, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 9CS, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Juni 2001.

P. Bettingen.

(42742/202/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.244.

L'an deux mille un, le six juin.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme FEM S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 70.244.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggato.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Paul Chaudruc.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

2.- Pouvoir de co-signature obligatoire du nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- La société de droit de l'Etat de Belize dénommée KENYON MANAGEMENT S.A.
de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jean-Paul Chaudruc, podologue ostéopathe, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2007.

Deuxième résolution

La société ne sera désormais valablement engagée que par la co-signature obligatoire de l'administrateur Monsieur Jean-Paul Chaudruc et d'un autre administrateur.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42671/505/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MEDICAL SERVICES CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.086.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 11 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert Van Droogenbroeck, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco-Fontvieille.

- Monsieur Etienne de Kempeneer, ingénieur civil, demeurant à Bruxelles.

- Madame Françoise Lufin, employée privée, demeurant à Bruxelles.

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42757/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 52.957.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 25 avril 2001

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Camille Diederich
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur délégué
- Monsieur Gilbert Poeckes

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(42691/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 52.957.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 25 avril 2001

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Camille Diederich
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur délégué
- Monsieur Gilbert Poeckes

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(42692/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.
